

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 04901

Numéro SIREN : 898 971 734

Nom ou dénomination : Aareon Holding France

Ce dépôt a été enregistré le 15/04/2024 sous le numéro de dépôt 16903

AAREON HOLDING FRANCE
Société par actions simplifiée (à associé unique)
Au capital de 10 000 €
Siege social : 9-11 Rue Jeanne Braconnier
92360 MEUDON LA FORET

R.C.S. : NANTERRE 898 971 734

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix avril, à 14h00,
Au siège social, à MEUDON-LA-FORÊT,

AAREON HOLDING GMBH
Société de droit allemand
Dont le siège social est Isaac-Fulda-Allee 6 - 55124 MAINZ (Allemagne)
Représentée par Monsieur Daniel KLEIN, Directeur Général dûment habilité

Associé unique de la société AAREON HOLDING FRANCE

I - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Nomination d'un Directeur Général ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses.

Le Cabinet KPMG SA, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué est absent et excusé.

Monsieur Hartmut THOMSEN invité à assister à la réunion est présent.

Monsieur Pascal PELAT-UGARTE invité à assister à la réunion est présent.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, nomme Monsieur Pascal PELAT-UGARTE, demeurant 49 Quai Georges Gorse 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, en qualité de Directeur Général et sans limitation de durée.

Cette nomination prend effet ce jour.

Monsieur Pascal PELAT-UGARTE a fait savoir par avance qu'il acceptait ce mandat.

Monsieur Pascal PELAT-UGARTE déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Monsieur Pascal PELAT-UGARTE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues dans les statuts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

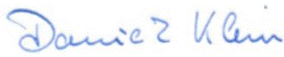
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Associé unique

AAREON HOLDING GMBH

Représentée par Monsieur Daniel KLEIN

DocuSigned by:

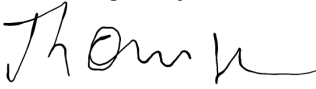


B74B55113D2E445...

Président

Monsieur Hartmut THOMSEN

DocuSigned by:



68354298BEAE481...

Monsieur Pascal PELAT-UGARTE

DocuSigned by:



E5F24C6CE982465...